

Support ViaTrajectoire : [viatrajectoire@sesan.fr](mailto:viatrajectoire@sesan.fr)

## TRIPTYQUE PRESCRIPTEUR

### Focus : ENVOYER LA DEMANDE

#### CONDITIONS PREALABLES :

- Disposer d'un navigateur Internet Explorer 11, Mozilla Firefox 40, Google Chrome 40, Safari 8.0 (versions antérieures non compatibles)
- Se munir de son identifiant et mot de passe
- Se connecter sur [www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr) ou se connecter via le portail ENRS <https://pro.sante-idf.fr>



#### Etape 0

Après avoir complété les cinq volets du dossier de demande d'admission\*, vous souhaitez l'envoyer à une ou plusieurs unités. Retrouvez votre dossier dans

Menu **SANITAIRE**, **TDB Prescripteur**

et cliquez sur la ligne du dossier que vous voulez envoyer (non nécessaire si vous êtes déjà connecté sur le dossier).

#### Etape 1

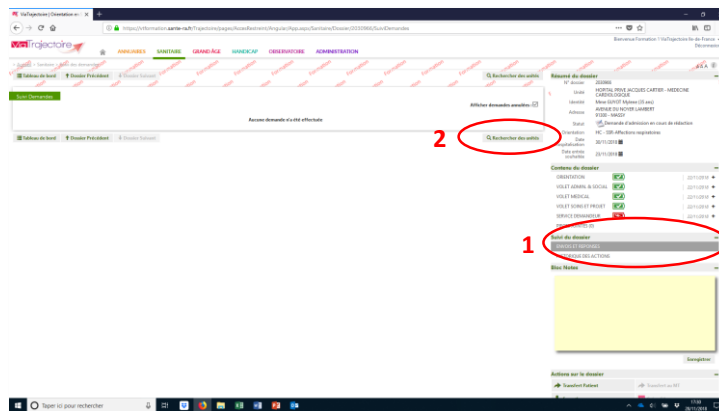
Dans la barre d'outils à droite de votre écran, rendez-vous dans

**Suivi du dossier** (1)

**ENVOIS ET REPONSES**

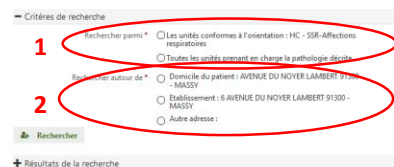
puis cliquez sur **Rechercher des unités** (2).

\*Condition obligatoire pour envoyer la demande dans un processus classique



#### Etape 2

Sélectionnez dans la fenêtre qui s'affiche les critères de recherches les plus pertinent vis-à-vis de la situation de votre patient :



1 Deux propositions existent concernant le type de structures à faire apparaître dans la liste de recherche :

- **Les unités conformes à l'orientation** (ex : HC - SSR-Affections respiratoires) : seules celles répondant à l'orientation médicale apparaîtront dans la recherche.
- **Toutes les unités prenant en charge la pathologie décrite** : ce choix permet d'élargir la recherche à un plus grand nombre d'unités. Cependant, la liste peut proposer des unités moins pertinente par rapport aux besoins du patient (ex : un SSR spécialisé conforme à l'orientation mais un type d'accueil qui peut ne pas être adapté comme un HDJ ou un HAD, ou bien une spécialité peu adaptée à la situation de votre patient).

2 Trois propositions minimum existent selon les informations complétées dans le dossier – une recherche autour :

- **Du domicile du patient**
- **De votre établissement**
- **D'une autre adresse** qu'il reste à préciser

Un autre choix peut être généré si vous avez indiqué au préalable que l'adresse des soins actuelle de votre patient diffère de son lieu d'habitation habituel (ex : chez un proche).

Cela permet de sélectionner des unités intervenant sur un **secteur géographique défini**, et de justifier votre choix auprès de l'unité.

#### Etape 3

Cliquez ensuite sur **Rechercher** pour voir apparaître la liste de recherche puis cochez les différentes unités de votre choix   (pas de nombre limite) et validez ce choix en cliquant sur **Sélectionner**.

Vous pouvez également effectuer une **recherche par mots-clés** (ex : un SSR dont la spécialité peut prendre en charge une affection de longue durée de votre patient comme un cancer) afin d'**apporter au patient les soins dont il a besoin dans sa globalité** et que ViaTrajectoire ne peut « deviner ».

→ Renouvelez l'étape 1 (2) puis cliquez sur

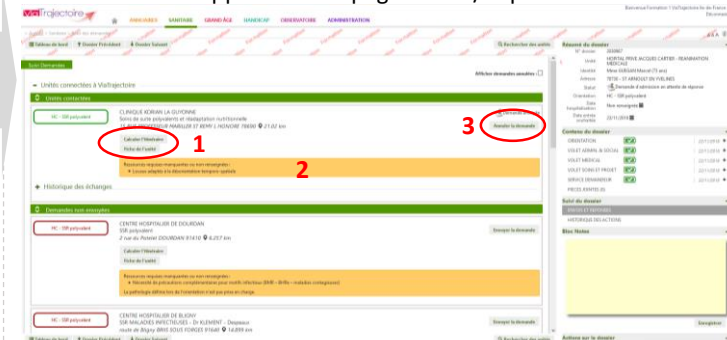
**Rechercher par mots-clés**.

→ Sélectionnez un secteur géographique puis indiquez le mot de recherche (ex : « cancérologie » ou le nom d'une unité directement).

→ Renouvelez l'étape 3.

#### Etape 4

Votre sélection apparaît sur la page Envois/Réponses.



1 Vous pouvez vérifier les informations relatives à chaque unité en cliquant sur **Fiche de l'unité** pour chacune, ou encore calculer le temps de trajet et la distance depuis une adresse en cliquant sur **Calculer l'itinéraire**.

2 ViaTrajectoire liste pour chacune les ressources manquantes ou éventuelles incohérences afin de vous aider dans votre choix.

3 Cliquez sur **Envoyer la demande** pour les unités choisies. Le statut **Demande envoyée** vous indique que votre action a été réalisée avec succès.

→ Suivez ensuite les échanges avec les unités contactées.

→ Vous pouvez annuler l'envoi dans une unité en cliquant sur **Annuler la demande**.

→ Les réponses des unités apparaîtront dans votre tableau de bord dans la colonne des statuts.